

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2019

### **2018/06 : TARIFS PISCINE 2019 CORRIGÉS**

Les tarifs des services municipaux lommois ont été fixés par délibérations du Conseil Communal de Lomme n°2018/87 du 05 décembre 2018 et du Conseil Municipal de Lille n°18/619 du 7 décembre 2018, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les tarifs jeunes de la piscine municipale concernaient la tranche d'âge des 4-16 ans. Dans ce cadre, ont été fixés, pour les jeunes de 4 à 16 ans, des tarifs d'entrée (tarif normal : 1,70 €, tarif réduit : 1,20 €) et de carte d'abonnement [tarif normal (10 entrées) : 14,20 €, tarif réduit (10 entrées) : 10,00 €] à la piscine municipale de Lomme.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider que ces tarifs d'entrée et de carte d'abonnement à la piscine municipale de Lomme s'appliquent aux jeunes de 6 à 18 ans à compter du 4 février 2019.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **MODIFIER** comme indiqué en annexe les tarifs jeunes 2019 de la piscine municipale de Lomme.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme